



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Par arrêté préfectoral du 17 janvier 2025 une consultation du public est ouverte concernant la demande d'enregistrement présentée au titre des installations classées pour la régularisation de la déchetterie de Soual située lieu-dit « Saint-Sernin » sur le territoire de la commune de Soual.

**Pétitionnaire/Siège social :** Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés du département du Tarn « Trifyl » - Route de Sieurac - 81600 Labessière-Candeil

**Nature du projet :** Régularisation de la déchetterie de Soual

Les rubriques concernées par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est :

- 2710-2a installation de collecte de déchets non dangereux a) volume de déchets susceptible d'être présent supérieur ou égal à 300 m<sup>3</sup> (Enregistrement)

- 2710-1b - Installation de collecte de déchets dangereux-Le volume de déchets susceptibles d'être présents : b) ≥ 1 tonne et < 7 tonnes (Déclaration contrôlée)

**Emplacement de l'installation :** lieu-dit « Saint-Sernin » 81580 Soual

**Durée de la consultation :** 4 semaines

**Date d'ouverture de la consultation du public :** lundi 17 février 2025

**Date de clôture de la consultation du dossier :** lundi 17 mars 2025

**Consultation du dossier, pendant toute la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier :**

- en version papier et électronique en mairie de Soual, en version électronique dans les mairies de Cambounet sur le Sor et Saint-Germain des Prés aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- en version papier et électronique, à la préfecture du Tarn - secrétariat général des affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières - 81013 Albi cedex 09, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- sur le site internet de la préfecture du Tarn : <https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau.-Environnement.-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier>

**Observations : Pendant toute la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra formuler ses observations :**

- sur le registre mis à la disposition du public, déposé à la mairie de Soual;

- par lettre, adressée au préfet du Tarn -secrétariat général des affaires départementales – *Bureau de l'environnement et des affaires foncières – 81013 Albi cedex 09-* ou

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dechetterie-soual@tarn.gouv.fr](mailto:pref-dechetterie-soual@tarn.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

Les observations transmises par lettre et par courrier électronique seront annexées au registre par le préfet du Tarn.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie de Soual. L'affichage sera également effectué par l'exploitant sur le site.

Le rayon de l'avis d'affichage prévu est de 1 kilomètre et comprend les communes de Cambounet sur le Sor et Saint-Germain des Prés concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source.

Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de M. Stéphane Briard au 05 63 81 23 00 ou de la préfecture du Tarn – secrétariat général des affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières - 81013 Albi cedex 09.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Tarn

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales éventuellement complétées par des prescriptions particulières ou un refus.